Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 23 (1977)

Heft: 7-8

Rubrik: L'actualité politique helvétique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

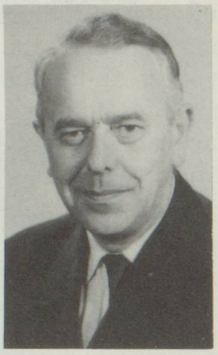

L'actualité politique helvétique

par René Bovey

Les semaines écoulées ont été largement dominées par les problèmes financiers et fiscaux. Le lecteur se souviendra que peuple et cantons avaient à décider de l'éventuelle introduction en Suisse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), que les Suisses établis en France connaissent bien. Or, peuple et cantons n'en ont rien voulu.

A mon avis, la question était trop compliquée et technique pour qu'elle soit bien comprise et qu'on puisse y répondre correctement. On a eu peur de la nouveauté et des complications administratives. Cela n'est pas la première fois qu'une réforme fiscale et financière échoue en votation populaire. Elle est généralement acceptée à la deuxième présentation. Comme le disait un humoriste vaudois, « les Suisses se lèvent tôt, mais se réveillent tard... ».

Où trouver l'argent ?

Quoi qu'il en soit, la Confédération accumule les déficits et il faudra bien qu'elle s'en sorte sans recourir exagérément à l'emprunt.

Le refus opposé le 12 juin à la réforme fiscale marque incontestablement la volonté populaire de voir la Confédération modérer sa politique de dépenses. Mais ce coup de frein ne doit pas se limiter à un transfert de charges sur les cantons ; au contraire, il doit englober toutes les catégories de dépenses. Les dépenses nouvelles, ou dépenses supplémentaires, inscrites dans le plan financier, de même que certaines dépenses actuelles, doivent donc faire l'objet d'un sérieux réexamen.

Ainsi, il est essentiel de revoir — et corriger dans ce sens — aussi bien le projet de budget pour l'année 1978 que le plan financier pour les années 1979 à 1981.

Cependant, le rééquilibre des finances fédérales ne pourra pas être assuré uniquement par des mesures d'économie et de réduction de la croissance des dépenses. Des recettes nouvelles seront donc, malgré tout, indispensables. Ces recettes nouvelles, seule la TVA — mais avec des taux plus mesurés — serait en mesure de les assurer de manière équitable.

Et, si l'introduction de la TVA ne pourrait être envisagée avant le début des années 80, il serait alors raisonnable — pour limiter l'ampleur du déficit du budget fédéral — de prévoir une hausse modérée de l'actuel ICHA.

Session des Chambres fédérales

Conseil national et Conseil des Etats ont siégé en juin, comme de coutume. Une grande part de l'intérêt s'est concentrée sur le débat que le Conseil national a consacré aux irrégularités constatées dans l'activité de la filiale de Chiasso du Crédit Suisse. Le Conseil fédéral avait à répondre à 17 interventions personnelles qui se référaient, de près ou de loin, à cette affaire. Le conseiller fédéral Chevallaz l'a fait dans un exposé très pondéré, ramenant à de justes proportions l'exposé des faits et les problèmes qu'ils soulèvent. Le conseiller fédéral a souligné la gravité des événements, qui ont porté atteinte au prestige du pays tout entier et à celui de la place financière qu'est la Suisse. Il a affirmé qu'il était prêt à envisager toutes les mesures qui seraient propres à prévenir les manquements qui sont apparus. Il s'agit avant tout de renforcer le contrôle interne et externe des banques. Il n'a pas été question de renoncer au secret bancaire, ce qui n'exclut pas la possibilité d'y apporter quelques modifications. Le Conseil fédéral accorde une grande importance à la convention qui a été passée entre l'Association des banquiers et la Banque nationale au sujet des précautions à prendre lors de l'acceptation de certains dépôts et dans l'application du secret bancaire. Le Conseil fédéral n'a reçu aucun mandat impératif du Parlement qui l'obligerait à prendre des mesures particulières ; en effet, les motions présentées ont été transformées en postulats si bien que les dispositions proposées ne sont qu'à mettre au nombre des mesures correctives qu'il convient d'examiner.

9ème revision de l'AVS

Les divergences ayant été éliminées, la 9e revision de l'AVS a été définitivement approuvée par les deux Chambres. Lors du vote final, le projet, qui est soumis au referendum facultatif, a été approuvé par 124 voix contre 9 au Conseil national et par 34 voix contre 1 au Conseil des Etats. Après l'échec de la réforme fiscale devant le peuple, il faut bien constater que le financement de l'augmentation progressive de la contribution de la Confédération à l'AVS, qui, selon la loi, doit passer de 9 % à 15 % soit à 3,2 milliards de francs en 1982, n'est pas assuré. L'élaboration du budget 1978 et du nouveau plan financier donnera l'occasion de réexaminer le montant de cette contribution de la Confédération.

Diminution de l'âge de la retraite

Le Conseil national avait à entreprendre l'examen d'une initiative déposée en avril 1975 par les Organisations progressistes de Suisse et appuyée par 56 350 signatures. Cette initiative demande la diminution de l'âge qui ouvre le droit aux rentes de l'AVS. Pour l'essentiel, cet âge devrait être ramené de soixante-cinq à soixante ans pour les hommes et de soixante-deux à cinquante-huit ans pour les femmes. Une telle réduction aurait pour conséquence une augmentation des cotisations des assurés et de leurs employeurs de 3 % supplémentaires à prélever sur les salaires ou une diminution d'un quart des prestations de l'AVS. Par 135 voix contre 4, le Conseil national a suivi la proposition du Conseil fédéral : soumettre à la votation du peuple et des cantons cette initiative inacceptable du point de vue économique sans présenter de contre-projet et en recommandant son rejet. Le projet passe au Conseil des Etats.

Non, Monsieur Ziegler !

Le libelle fielleux du conseiller national Jean Ziegler a obtenu un succès de librairie certain auprès d'un public toujours ravi de pouvoir « taper » sur la Suisse. C'est en réalité un ramassis de contre-vérités, d'à-peu-près, voire de mensonges flagrants. Il est navrant que ce pamphlet ait été écrit par un représentant du peuple aux Chambres fédérales ; il faut penser à l'oiseau qui souille son propre nid.

La presse suisse a réagi en dénonçant plusieurs approximations du professeur genevois. Des personnalités directement mises en cause ont rétabli — sans acrimonie mais plutôt avec une sorte de pitié devant un cas pathologique — la vérité des faits pour ce qui les concernait.

M. Victor Lasserre, rédacteur en chef de l'hebdomadaire genevois « L'Ordre professionnel » a entrepris de remettre l'église au milieu de la paroisse helvétique vue par M. Ziegler. Avec une patience infinie et un souci remarquable d'objectivité, il a entrepris une réfutation point par point de toutes les outrances de l'écrit de bas étage qui calomnie notre pays.

Cette étude a paru sous le titre « Une Suisse insoupçonnée » aux Editions Buchet/Chastel à Paris, dont le directeur commercial est M. René Charbonnier, bien connu de nos compatriotes habitant la capitale française.

Quel livre réconfortant ! Tous ceux qui ont eu en mains le bouquin Ziegler rédigé en charabia et en patois de Canaan pseudo-sociologo-scientifique devraient le lire. Il remet les choses en l'état et les réalités à leur place. Il fallait de la patience, de la science et de la ténacité pour entreprendre de nettoyer les écuries d'Augias/Ziegler. Que M. Lasserre soit remercié pour son œuvre de salubrité publique.

René Bovey

GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX
Alésage : 1 m/m à 10 m/m

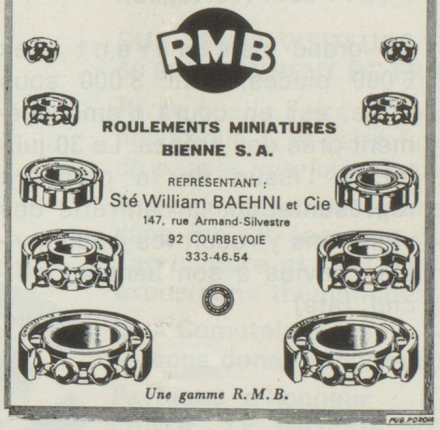

+GF+

Raccords
Robinetterie
en fonte malléable

Raccords
Robinetterie
en matière plastique

Machines à fileter
et à tronçonner

Machines à grenailler

Raccords à bague
de serrage
SERTO
Programmes en plastique
cuivre, acier et inox

Vannes SAUNDERS

Lavabos - Fontaines
ROMAY

Georges Fischer
s.a.
14, rue Froment-75011 PARIS
Tél. 355.39.93
Télex: 230922 Fischer Paris

IMPRIMERIE
TSCHUMI-TAUPIN

24, RUE DE DAMMARIE
77000 MELUN
☎ 439-37-07
LA QUALITÉ SUISSE

TYPOGRAPHIE
OFFSET
THERMOGRAVURE

Toute une gamme de
machines modernes au service des
Administrations-Commerces-Industries
PUBLICITÉ